

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE

Licence Professionnelle

Gestion maintenance des installations énergétiques

Parcours : Gestion Technique des Interventions en industrie nucléaire

L'année universitaire est découpée en Blocs de Connaissances et Compétences (BCC).

1 – Règles de compensation intra-BCC

La compensation s'effectue entre les UE d'un BCC.

Un BCC est validé si la moyenne des notes obtenues aux UE, pondérée par le nombre de crédits affectés à chaque UE, est au moins égale à 10/20 sans note éliminatoire.

L'UE Stage en entreprise de 12 ECTS figurant dans le BBC Professionnalisation est assortie d'un seuil éliminatoire pour toute note inférieure à 10 / 20.

2 – Validation de l'année

L'année est validée si chaque BCC est validé indépendamment. Il n'y a pas de compensation entre les BCC.

3 – Composition des BCC

BCC Communication / Management

- UE Gestion humaine et de projet / 6 ECTS
- UE Communication / 6ECTS

BCC Disciplinaire

- UE Radioprotection et gestion des déchets / 9 ECTS
- UE Désamiantage et prévention des risques / 9 ECTS
- UE Méthodes de déconstruction et de dépollution / 6 ECTS

BCC Professionnalisation

- UE Stage en laboratoire de recherche / 6 ECTS
- UE TRE et bureautique / 3 ECTS
- UE Projet tutoré / 3 ECTS
- UE Stage en entreprise / 12 ECTS